

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 24 septembre 2025**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 3

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le dix-huit septembre deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. GHAMO
Fernando, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel. et M. FADI Hassan.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

M. TINNES Jean-Paul

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. STEICHEN Christian a donné procuration à M. JURCZAK Serge

Publié(e) le - 8 OCT. 2025

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE



Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : Mme FRIEDMANN Laurène,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Commissions consultatives du SYDELON- Modifications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2541-8 et L. 5211-1,

Vu la délibération n° 28 du Comité Syndical en date du 4 novembre 2020 portant élection des délégués syndicaux au sein des Commissions consultatives,

Vu la délibération n° 25 du Comité Syndical en date du 30 novembre 2022 portant modification du règlement intérieur du Comité Syndical du SYDELON et notamment son article 11,

Vu la délibération n° 26 du Comité Syndical en date du 30 novembre 2022 portant élection des délégués syndicaux au sein des Commissions consultatives,

CONSIDERANT que par délibération du 2 juillet 2025, Monsieur Fernando GHAMO a été installé au sein du SYDELON en tant que délégué syndical titulaire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville en remplacement de Mme Agnès VACCA, déléguée syndicale titulaire, qui était membre de deux Commissions consultatives, nommées ci-après :

- Commission n°1 : Mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire du SYDELON
- Commission n°4 : Finances

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer la place laissée vacante dans ces Commissions consultatives et de procéder à l'installation d'un nouveau membre,

Par ailleurs, l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical du SYDELON, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCÈDE à la modification des Commissions consultatives comme suit :

Commission n°1 : Mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire du SYDELON

Présidée par Mme Patricia RENAUX : M. Rémy DICK ; Mme. Marie- Marthe DUTTA GUPTA ; M. Jean-Marie COLIN ; Mme Christelle BUHAJEZUK ; M. Fernando GHAMO ; M. Damien ZIEGLER ; M. Jean-Charles LOUIS et M. Hervé CORAZZA.

Commission n°2 : Suivi du projet de recyclerie et du centre de transfert

Présidée par M. Jean-François MEDVES : Mme Christelle BUHAJEZUK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Marc LUCCHINI ; M. Christian STEICHEN ; M. Hervé CORAZZA et Mme Patricia RENAUX.

Commission n°3 : Suivi du projet de création d'une unité de méthanisation

Présidée par M. Jean-Paul TINNES et par Mme Patricia RENAUX : M. Roland GLODEN ; M. Jean-François MEDVES ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Jean-Marie MELLET ; M. Xavier DE LAZZER. ; M. Marc LUCCHINI ; M. Hervé CORAZZA ; M. Hassan FADI ; M. Serge JURCZAK et Mme Valérie CARDET.

Commission n°4 : Finances

Présidée par M. Xavier DE LAZZER : M. Rémy DICK ; Mme Lucie KOCEVAR, M. Hassan FADI ; M. Jean-Paul TINNES et M. Fernando GHAMO.

Commission n°5 : Étude du développement de nouvelles filières pour les déchèteries

Présidée par Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA ; M. Rémy DICK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Christian STEICHEN ; M. Damien ZIEGLER ; M. Hassan FADI ; M. Jean-Marie COLIN et M. Antoine FOSSO.

AUTORISE

le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.



Yutz, le - 0 OCT. 2025

Le Président,

Michel PAQUET